

AMOÉBA SIGNE UN ACCORD DE DEVELOPPEMENT ET DE COMMERCIALISATION EXCLUSIF EN FRANCE AVEC PHILAGRO POUR SON PRODUIT DE BIOCONTROLE EN VIGNE

Chassieu (France), le 9 Décembre, 2020 – 17h45 - AMOÉBA (FR0011051598 - ALMIB), producteur d'un biocide biologique capable d'éliminer le risque bactérien dans l'eau et d'un produit de biocontrôle pour la protection des plantes, encore en phase de tests, annonce la signature d'une Lettre d'Intention (LOI) avec **PHILAGRO France**, portant sur le développement et la commercialisation de son produit de biocontrôle contre le mildiou de la vigne en France.

Cette signature, avec un acteur reconnu sur le marché de la protection des cultures, entité née de l'alliance stratégique de trois groupes japonais (SUMITOMO Chemical Company, NISSAN Chemical Industries et NIHON NOHYAKU Company), fait suite au partenariat annoncé en avril 2020 afin d'évaluer les performances du fongicide de biocontrôle contenant la substance active d'AMOÉBA : le lysat d'amibe *Willaertia magna* C2c Maky.

L'objectif de la LOI est de définir les contours de la collaboration entre les deux sociétés avant et après la commercialisation du produit sur le territoire français en vue de la signature d'un contrat de partenariat commercial sous 12 mois.

Amoéba effectuera les tests réglementaires nécessaires à l'enregistrement de son produit et PHILAGRO affinera par des essais au champ le positionnement marketing et commercial du produit.

Amoéba s'est engagée de manière **exclusive** avec PHILAGRO France concernant **l'application vigne** sur une durée de commercialisation de plusieurs années en France, premier marché européen pour le traitement contre le mildiou.

« L'équipe Philagro se réjouit de pouvoir travailler avec Amoéba pour le développement et la future commercialisation de cette solution de biocontrôle très prometteuse, sur le segment stratégique du mildiou de la vigne. Les deux entreprises se rejoignent sur une vision commune de l'évolution du marché français et les attentes fortes en innovations de biocontrôle, se complétant parfaitement pour faire de cette solution un vrai succès technique et commercial » explique Denis TROALEN, Directeur Général de la société PHILAGRO France.

« Le choix de la société PHILAGRO, comme partenaire exclusif, est guidé par plus de 25 ans d'expériences au service de la protection des cultures, un positionnement opérationnel fort en biocontrôle assorti d'une vraie capacité d'exécution commerciale sur ce segment stratégique. La relation humaine établie entre nos deux sociétés, lors de cette année 2020 de tests en champs nous a convaincu de la motivation sans faille des équipes à valoriser au mieux notre produit contre le mildiou

de la vigne en France. » commente Fabrice PLASSON, Président Directeur Général de la société Amoéba.

À propos du groupe PHILAGRO France :

Philagro est le résultat de l'alliance stratégique de 3 groupes R&D japonais : SUMITOMO Chemical Company, NISSAN Chemical Industries et NIHON NOHYAKU Ltd.

Acteur reconnu de la protection des cultures depuis 1993, PHILAGRO conçoit, développe et commercialise des solutions compatibles avec les besoins économiques et environnementaux de la Société.

À propos d'AMOÉBA :

Amoéba a pour ambition de devenir un acteur majeur du traitement du risque microbiologique dans les secteurs de l'eau, de la santé et de la protection des plantes. Notre solution biologique est une alternative aux produits chimiques largement utilisés aujourd'hui. Amoéba se concentre actuellement sur le marché des tours aéroréfrigérantes industrielles (TARs) évalué à 1,7 Md€ (1) sur un marché global des biocides chimiques pour le traitement de l'eau, estimé à 21 Md€ (2) et sur le marché du biocontrôle pour la protection des plantes estimé à 1,6 Mds€ (3). À terme, la Société envisage de se développer sur de nouvelles applications telles que le traitement des plaies chroniques, évalué à 751 millions d'euros (4) aux Etats-Unis. La commercialisation des produits de santé, biocides et phytosanitaires associés est sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires locales. La société est actuellement en phase de tests sur les applications biocide et protection des plantes et ne commercialise aucun produit.

Créée en 2010, basée à Chassieu (Lyon, France) avec une filiale au Canada et aux États-Unis, Amoéba est cotée sur Euronext Growth. La Société est membre du réseau BPI Excellence et est éligible au dispositif PEA-PME. Plus d'informations sur www.amoeba-biocide.com.

(1): Données Amoéba combinées à partir des sources : DRIRE 2013, Eurostat, ARHIA 2013

(2): Sources combinées par Amoéba venant des traiteurs d'eau, de Freedonia, d'Eurostat et MarketsandMarkets

(3): Biopesticides Worldwide Market 2013, CPL, Wallingford, UK

(4): BCC Research, "Markets for Advanced Wound Management Technologies," Wellesley, MA, 2017

Contacts:

Amoéba

Valérie FILIATRE

Directeur Général Adjoint

04 26 69 16 00

valerie.filiatre@amoeba-biocide.com

Calyptus

Relations investisseurs & Presse

Grégory BOSSON / Mathieu CALLEUX

01 53 65 37 90 /91

amoeba@calyptus.net

Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à AMOÉBA qui reposent sur nos estimations et hypothèses actuelles et sur les informations qui nous sont actuellement disponibles. AMOÉBA, cependant, ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le Document Universel d'Enregistrement d'AMOÉBA déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 Avril 2020 sous le numéro D20-0416 et disponible sur le site Internet d'AMOÉBA (www.amoeba-biocide.com). Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'AMOÉBA ou qu'AMOÉBA ne

considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'AMOÉBA diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations.